

Contrôle des habitants de Lausanne

Catalogue des démarches administratives

Liste des démarches

1- Coordonnées du contrôle des habitants

2- Quels sont les moyens à disposition pour effectuer mes démarches ?

3- J'arrive sur Lausanne

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------|
| a. D'une commune vaudoise | (par courrier/en ligne) |
| b. D'un autre canton ou de l'étranger | (au guichet sur rdv) |
| c. Je suis étudiant | (en ligne) |

4- Je quitte Lausanne (par courrier/form. contact)

5- Je déménage à l'intérieur de Lausanne (par courrier/form. contact)

6- J'ai besoin d'une attestation de résidence/départ (en ligne)

1- Coordonnées du contrôle des habitants

Rue du Port-Franc 18

Case postale 5354

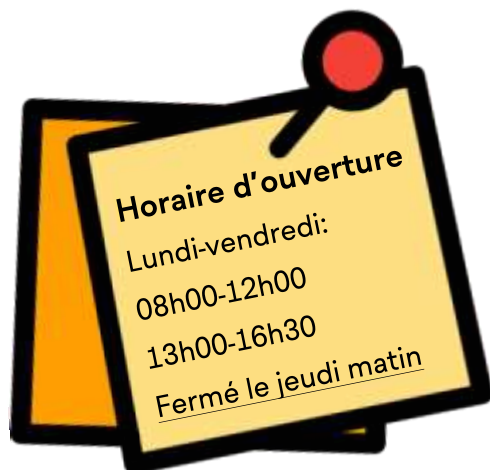
1001 Lausanne

Téléphone

021/ 315 31 33

Site internet

www.lausanne.ch/ch



2- Quels sont les moyens à disposition pour effectuer mes démarches ?

Vous avez la possibilité de nous transmettre votre demande/dossier complet par :

Courrier postal

Rue du Port-Franc 18

Case postale 5354

1001 Lausanne

Boîte aux lettres

Je peux déposer mes documents dans la boîte aux lettres du bâtiment de l'administration communale Port-Franc 18.

Formulaire de contact



Guichet

En prenant rendez-vous via le code QR :



Je dois me présenter personnellement au guichet si j'arrive de l'étranger ou d'un autre canton. Pour toutes les autres démarches, je peux utiliser les moyens cités ci-dessus pour déposer ma demande et/ou annoncer mon changement de situation.

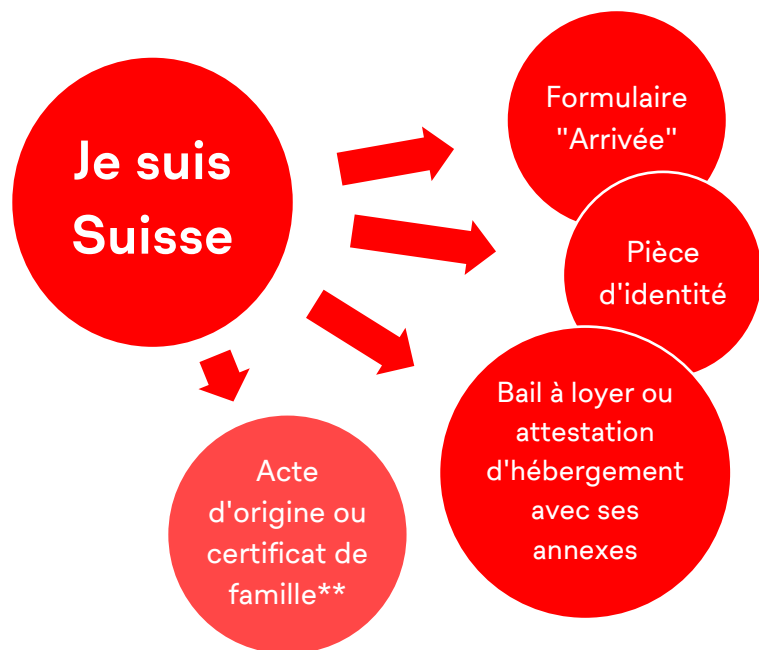
Plateforme cantonale E-déménagement

<https://www.vd.ch/population/contrôle-des-habitants/changement-dadresse>



3- J'arrive sur Lausanne...

Je peux annoncer mon arrivée au plus tôt 1 mois avant et au plus tard 8 jours ouvrables.



**en sus, si j'arrive de l'étranger ou d'un autre canton

***si vos enfants sont mineurs et que vous êtes séparé-e ou divorcé-e, veuillez remplir la « déclaration sur le lieu de résidence des enfants mineurs »



***si vos enfants sont mineurs et que vous êtes séparé-e ou divorcé-e, veuillez remplir la « déclaration sur le lieu de résidence des enfants mineurs »



Je suis étudiant...

En tant qu'étudiant, l'annonce de mon arrivée peut se faire sur le site internet du contrôle des habitants. Lien utile : <https://www.lausanne.ch/prestations/contrôle-des-habitants/etudiants-formalite-sejour.html>

4- Je quitte Lausanne

J'envoie par courrier postal ou e-mail :

- Le formulaire de départ¹, complété et signé²

5- Je déménage à l'intérieur de Lausanne

J'envoie par courrier postal ou formulaire de contact :

- Le formulaire de changement d'adresse, complété et signé
- Mon bail à loyer
- OU l'attestation d'hébergement avec une copie de la pièce d'identité du locataire principal et son bail à loyer

6- J'ai besoin d'une attestation de résidence ou de départ

Je peux commander l'attestation de résidence/départ sur le site internet du contrôle des habitants ou par courrier postal. Lien utile : <https://www.lausanne.ch/prestations/contrôle-des-habitants/attestation-domicile-declaration-residence/demande-declaration-residence-step1?iam=true>

¹ Tous nos formulaires sont disponibles sur notre site internet. <https://www.lausanne.ch/prestations/contrôle-des-habitants/formulaires-documents-ch.html>

² Si vos enfants sont mineurs et que vous êtes séparé-e ou divorcé-e, veuillez remplir la « déclaration sur le lieu de résidence des enfants mineurs ».